



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

Avis public est donné qu'à sa séance ordinaire qui sera tenue à 19h le 3 décembre 2018 à la salle du conseil située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick, le conseil adoptera le Règlement #2018-388 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2017-379.

Présentement le salaire des élus est le suivant :

- Le maire reçoit 11 520.73\$ annuellement dont 7 680.49\$ à titre de salaire et de 3 840.24\$ en compensation pour dépenses inhérentes à sa fonction;
- Chaque conseiller reçoit 3 840.24\$ annuellement dont 2 560.16\$ à titre de salaire et de 1 280.08\$ en compensation pour dépenses inhérentes à sa fonction.
- Les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire qui sont tenues à l'extérieur de Tingwick sont défrayées à 50\$ par réunion en salaire;
- Les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire qui sont tenues à Tingwick sont défrayés à 25\$ par réunion en salaire.

À compter du 1^{er} janvier de l'an 2019 le montant de la rémunération annuelle versée aux élus municipaux, pour les services qu'ils rendent à la municipalité et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, est établi comme suit :

- Le maire recevra la somme annuelle de 11 808.74\$ dont 7 872.50\$ à titre de salaire et 3 936.24\$ en compensation pour dépenses inhérentes à sa fonction;
- Chaque conseiller recevra la somme annuelle de 4 034.71\$ dont 2 689.80\$ à titre de salaire et 1 344.91\$ en compensation pour les dépenses inhérentes à leur fonction.
- Que les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire soient défrayées à 60\$ par réunion en salaire.

À chaque 1^{er} janvier de chaque année ces montants seront bonifiés de 2.5%.

DONNÉ à Tingwick, ce 7^e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit.

**Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière**

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12h00 et 17h00 de l'après-midi, le 7^e jour de novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de novembre de l'an deux mille dix-huit.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière